

# REPUBLIQUE DU BURUNDI



## CABINET DU PRESIDENT

### DECRET N° 100/ 009 DU 24 JANVIER 2021 PORTANT NOMINATION DE CERTAINS CADRES A L'INSTITUT DES SCIENCES AGRONOMIQUES DU BURUNDI « ISABU »

---

#### LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n° 1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n°1/09 du 13 novembre 2020 portant Modification de la Loi n°1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret-loi n°1/23 du 26 juillet 1988 portant Cadre Organique des Etablissements Publics Burundais ;

Vu le Décret n° 100/202 du 15 septembre 2014 portant Réorganisation de l'Institut des Sciences Agronomiques du Burundi (ISABU) ;

Vu le Décret n°100/007 du 28 juin 2020 portant Révision du Décret n°100/037 du 19 avril 2018 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n°100/091 du 28 octobre 2020 portant Révision du Décret n° 100/087 du 26 juillet 2018 portant Organisation du Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage ;

Revu le Décret n°100/130 du 31 décembre 2020 portant Nomination de certains Cadres à l'Institut des Sciences Agronomiques du Burundi « ISABU » ;

Sur proposition du Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage ;

DECRETE :

**Article 1** : Est nommé Directeur de la Recherche de l'ISABU :

**Dr. Ir. IRAKOZE Willy.**

**Article 2** : Est nommée Directeur de l'Administration, des Finances et des Ressources Humaines de l'ISABU :

**Madame HAKIZIMANA Marie Goreth.**

**Article 3** : Est nommé Directeur des Services d'Appui à la Recherche de l'ISABU :

**Dr. MUSONERIMANA Samson.**

**Article 4** : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

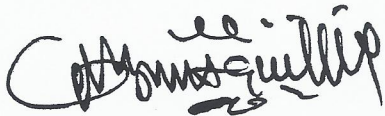
**Article 5** : Le Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega, le 4 janvier 2021

Evariste NDAYISHIMIYE.-

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE PREMIER MINISTRE,



**Alain-Guillaume BUNYONI**  
Commissaire de Police Général.

LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE  
L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE,



**Dr. Déo-Guide RUREMA.**

